

Rapport

**CETE**  
Méditerranée

# Information sur les Déplacements Multimodaux en Corse

*État des lieux 2010*

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement Méditerranée

# Information sur les Déplacements Multimodaux en Corse

## Un état des lieux

**date** : juin 2010

**auteurs** : CETE Méditerranée

**responsable de l'étude** : Patrick Gendre, DCEDI/TIM

**participants** : Xavier Campens DCEDI/TIM

**résumé de l'étude** :

Le CERTU, service technique central du ministère qui assiste la Direction Générale des Infrastructures, des Transport et de la Mer pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Celle du CETE Méditerranée couvre 4 régions, dont la Corse, objet de cet état des lieux réalisé 2010.

Cette étude a plusieurs objectifs :

-donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;

-mieux connaître les acteurs et leurs attentes;

-contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM

L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les 3 à 4 ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information [www.passim.info](http://www.passim.info) . Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet.

L'information routière est peu présente en Corse. En dehors du site [bison futé](http://www.bison-fute.com)<sup>1</sup> ou de V-traffic, du PC neige de Corte et d'un certain nombre de PMV, il n'existe pas d'autres structures ou de systèmes récents uniquement dédiés à l'information routière.

L'information concernant les transports collectifs existe, mais elle est très dispersée. On la trouve au niveau des mairies, offices de tourisme, ports, aéroports, gares, transporteurs (au moins une cinquantaine de compagnies), établissements d'enseignement, etc. Les transports collectifs routiers utilisent des moyens d'information encore assez traditionnels (fiche papier, renseignement téléphonique, etc.). Seules les villes de Bastia et d'Ajaccio possèdent un site internet pour leur réseau de bus.

Les systèmes d'informations relatifs aux transports aériens et maritimes sont nombreux si on additionne ceux des compagnies de transport et ceux des ports et aéroports. Sans être totalement multi-modes, ils fournissent

---

<sup>1</sup> [Www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

dans certain cas de l'information sur les modes de transports complémentaires (navettes, autocars, bus des villes voisines, etc.).

A ce jour, il n'existe pas de site officiel d'information multimodale. Toutefois, deux sites, découverts tout à fait par hasard, tentent de fournir une vue d'ensemble de l'information sur les transports collectifs en Corse. L'un d'entre eux est une initiative privée. Il fournit les horaires pour les itinéraires au départ et à destinations de chacune des villes corses mais aussi des services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Le second est un site touristique possédant une rubrique transport. Cette dernière est un véritable annuaire multimodal des transports de la région Corse. En dehors de portails nationaux comme PASSIM ou itransports, nous n'avons pas découvert d'initiatives semblables dans les revues conduites au niveau des trois autres régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Réunion) dont le CETE Méditerranée avait la charge. Ces deux sites nous ont paru particulièrement utiles, notamment en raison du nombre élevé de transporteurs et d'infrastructures sur les 8700 km<sup>2</sup> corses. Enfin, on ne note pas de projets en dehors de la poursuite de l'équipement du PC neige de Corte.

**zone géographique :**

Corse

**nombre de pages :**

n° d'affaire : 09C000308

maître d'ouvrage : CERTU



## Table des matières

1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?	4
1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale	5
1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux	6
1.4 Objectifs de l'étude	6
<b>2 LES DÉPLACEMENTS EN CORSE</b>	<b>7</b>
2.1 Chiffres-clés	7
2.2 Principaux acteurs	8
<b>3 L'INFORMATION DÉPLACEMENTS EN RÉGION CORSE</b>	<b>9</b>
3.1 Information routière	9
3.1.1 <i>Collectivité territoriale Corse</i>	9
3.1.1.1 Direction des routes Corse du sud	9
3.1.1.2 Direction des routes Haute Corse	9
3.1.2 <i>Services du Ministère de l'équipement</i>	9
3.1.2.1 DDE de la Haute-Corse (2B)	9
3.1.2.2 DDE de la Corse-du-Sud (2A)	10
3.1.3 <i>Conseils généraux</i>	10
3.1.3.1 Conseil Général de la Corse-du-Sud (2A)	10
3.1.3.2 Conseil Général de la Haute Corse (2B)	10
3.1.4 <i>Villes</i>	10
3.1.4.1 Bastia	10
3.1.4.2 Ajaccio	10
3.2 Information sur les transports collectifs	11
3.2.1 <i>TC régionaux</i>	11
3.2.2 <i>Département de la Corse-du-Sud</i>	11
3.2.3 <i>Département de la haute Corse</i>	11
3.2.4 <i>Continuité territoriale</i>	12
3.2.5 <i>Transports collectifs maritimes</i>	12
3.2.6 <i>Transports collectifs aériens</i>	12
3.3 Autres services d'information	13
3.4 Information multimodale	13
<b>4 CONCLUSION</b>	<b>14</b>
<b>5 ANNEXES</b>	<b>15</b>
5.1 Sigles et acronymes	15
5.2 Personnes contactées	16
5.3 Guide d'entretien	18

# 1 Introduction

## 1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- Intermodalité : enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination ;
- Multimodalité : offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination.

La fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'utilisateur des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tram, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...) ;
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier...
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'état et collectivités locales autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...)
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, réseaux, horaires et tarifs, prévisions et temps réel : perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, état du trafic...
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, etc.
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, PMV, etc.
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité...

## 1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale

L'information aux usagers est un des outils dont disposent les pouvoirs publics et les gestionnaires de réseaux en vue d'améliorer les conditions de déplacements sur les territoires.

L'idée de l'information multimodale est de donner aux usagers des transports la vision la plus complète possible de l'offre de déplacements à leur disposition, afin qu'ils aient tous les éléments pour choisir rationnellement leurs modes de transport, itinéraires et horaires. Évidemment cette information ne peut pas être complètement neutre et tout en restant objective peut servir une politique de transports, si elle est construite pour cela, en particulier en incitant les usagers au report modal vers les transports collectifs. Cela dit, l'information multimodale ne doit pas se limiter à une comparaison opposant VP et TC, qui sont bien souvent complémentaires et ne sont que les modes de transport les plus courants dans une gamme d'offre qui comprend aussi entre autres, le covoiturage, la marche à pied, le vélo, plus ou moins pertinents selon les usagers et suivant les déplacements. Par ailleurs, les critères de choix ne se limitent pas au seul coût ou temps de parcours (qui

sont déjà des informations dont la connaissance et la diffusion peuvent faire encore beaucoup de progrès), et comprennent également l'accessibilité aux handicapés, la sécurité, la fiabilité, le confort, l'intérêt touristique ou l'impact sur l'environnement. Autre volet rarement considéré, l'information multimodale sur les transports comprend également la description de l'offre de transport de marchandises. Prise dans son sens le plus large, cette information sur l'offre multimodale de transports est également la donnée essentielle pour l'exploitation des réseaux, en temps réel, ou en temps différé pour les décisions de planification et d'amélioration de l'offre par les autorités organisatrices et les gestionnaires.

### 1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le ministère de l'équipement et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement d'une Plate-Forme Expérimentale pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM<sup>2</sup>). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développements concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale, comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

La décision a été prise en 2009 de créer une Agence Française de l'Information Multimodale et de la Billetterie, dont le rôle sera de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'information et le développement d'une diversité de services sur tout le territoire garantissant à une information de qualité sur l'offre multimodale de déplacements.

Lancé en 2004, le Portail Annuaire passim<sup>3</sup> permet de suivre le déploiement des services d'information multimodale en France. Le présent document s'inscrit dans cette démarche: en cohérence avec Passim, il décrit l'état des lieux dans toutes les Régions françaises, en l'occurrence la Corse.

### 1.4 Objectifs de l'étude

Le CERTU<sup>4</sup>, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la Direction Générale des Transports Maritimes et Terrestres pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement maintiennent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Celle du CETE Méditerranée couvre trois régions administratives (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) et un département d'outre-mer : La Réunion. Le présent document concerne l'état des lieux de la Corse en 2010.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existants en région ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.

L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les 2 ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information <http://www.passim.info> . Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet.

<sup>2</sup> pour en savoir plus, consultez le site [www.predim.org](http://www.predim.org)

<sup>3</sup> [www.passim.info](http://www.passim.info)

<sup>4</sup> pour en savoir plus sur le CERTU, consulter le site [www.certu.fr](http://www.certu.fr)

## 2 Les déplacements en Corse

### 2.1 Chiffres-clés

La Collectivité Territoriale CORSE (CTC) compte 294118 habitants pour 8680 km<sup>2</sup>. Elle comprend 2 départements et 360 communes dont 335 de moins de 2000 habitants.

Le département de Haute Corse (2B) regroupe 236 communes (30 cantons et 3 arrondissements : Bastia, Calvi, Corte) pour une population de 158400 habitants.

Le Département de la Corse du Sud (2A) s'étale sur une superficie de 4014 km<sup>2</sup>, pour une population de 135718 habitants (source I.N.S.E.E recensement 2006). Les 124 communes qui composent ce département sont réparties en 22 cantons.

Il existe sur le territoire Corse deux communautés d'agglomération : la communauté d'agglomération du pays ajaccien (63707 h) et la communauté d'agglomération de Bastia (51542 h) qui concentrent 43% de la population totale corse (source INSEE recensement 1999)

Une des caractéristiques majeures en matière de transport de voyageurs est l'importance du tourisme dans la région : 7,3 millions de passagers commerciaux dans les ports et aéroports en Corse en 2009.

La collectivité territoriale est ainsi dotée d'infrastructures maritimes et aériennes importantes : sept ports, dont deux d'intérêt national (Ajaccio et Bastia), quatre ports départementaux (Bonifacio, l'île Rousse, Porto-Vecchio et Propriano), un port municipal (Calvi), et quatre aéroports (Bastia, Calvi, Ajaccio, Figari) .

Les 7 404 Km du réseau routier Corse se décomposent comme suit :

- 574 km de routes nationales gérées par le CTC ;
- 4430 km de routes départementales gérées par les Conseils Généraux ;
- 2400 km de voies communales.

D'autres informations sur la région Corse sont disponibles, notamment sur les site de l'INSEE, et de la CTC<sup>5</sup> ainsi que sur l'observatoire régional des transports de la Corse

*Carte de la région Corse (source : La documentation française)*

<sup>5</sup> [www.insee.fr](http://www.insee.fr) / [www.corse.fr](http://www.corse.fr) / [www.ortc.info](http://www.ortc.info)



## 2.2 Principaux acteurs

La collectivité territoriale de Corse assure une partie des attributions traditionnelles du Ministère de l'équipement, des transports, et du logement. Outre la CTC qui gère le réseau national, les exploitants routiers sont les deux conseils généraux et la DDE 2A qui, par le biais d'une convention et jusqu'au 1 janvier 2010, exploite et entretient le réseau départemental de la Corse du sud.

On retrouve aussi les gestionnaires de trafic des principales villes (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio).

La collectivité territoriale compte 2 AOs urbaines :

- communauté d'agglomération du pays Ajaccien (CAPA)
- communauté d'agglomération de Bastia

## 3 L'information déplacements en région Corse

En Corse, l'information sur les déplacements reste peu développée. Sur le plan institutionnel, il n'y a pas de structures uniquement dédiées à l'information transports (de type CRICR, plate-forme internet de villes, des Conseils Généraux ou de la collectivité territoriale de Corse). Seul le site [www.v-traffic.com](http://www.v-traffic.com) donne de l'information trafic en temps réel sur les liaisons Ajaccio, Bastia et Bonifacio.

### 3.1 Information routière

#### 3.1.1 Collectivité territoriale Corse

Depuis le 1er janvier 1993 et au terme de la loi n° 01- 428 du 13 Mai 1991, le réseau routier national a été transféré à la Collectivité Territoriale Corse. 576 km de routes nationales ont ainsi été transférées (245 km pour la Corse du Sud et 331 pour la Haute-Corse).

Parmi les grandes orientations du **plan d'aménagement et de développement durable de la Corse**, adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 1993, figure en toute première place l'aménagement d'un réseau routier territorial moderne.

Les objectifs généraux de gestion de ce réseau national portent essentiellement sur l'amélioration des conditions de fluidité et de sécurité du réseau.

##### 3.1.1.1 Direction des routes Corse du sud

Cette direction exploite 245 km de routes nationales.

Sur le site internet de la CTC sont présentés les grands travaux routiers en cours (issus des orientations du **plan d'aménagement et de développement durable de la Corse**), mais il n'existe pas d'informations sur les perturbations liées aux travaux.

Sur les routes nationales RN196, 198 et 193, plusieurs grands chantiers routiers vont entraîner la réalisation de tunnels. Des PMV et un ou plusieurs PC de gestion seront probablement installés.

##### 3.1.1.2 Direction des routes Haute Corse

Pour cette direction qui gère 331 km de routes nationales, c'est l'information sur la viabilité hivernale qui est prioritaire, notamment sur la RN193 qui relie Ajaccio à Bastia par Corte par l'intérieur montagneux de l'île.

Il existe 2 PMV d'information à l'entrée sud de Bastia pour le tunnel sous la citadelle.

Un panneau d'information bouchon (relié à une boucle de détection) a été installé à l'entrée sud de Bastia.

En cours, et pour améliorer la signalisation de restriction d'accès aux cols en période hivernale, le déploiement de 11 PMV sur la RN 193 Bastia-Corte-Ajaccio

Notons aussi qu'en cas de route coupée, l'information est diffusée à RCFM (France bleu Radio Corse Frequenza Mora), mais il n'y a pas de bulletin systématique de l'état des routes.

#### 3.1.2 Services du Ministère

Suite à la réforme engagée par l'état la DDE de Haute Corse et la DDE de Corse du Sud sont devenues DDTM depuis le début de l'année 2010.

### 3.1.3 Conseils généraux

#### 3.1.3.1 Conseil Général de la Corse-du-Sud (2A)

Le conseil général de la Corse du sud gère les 2000 km de routes départementales qui sont sur son territoire. Par une convention de mise à disposition, et jusqu'au transfert à la CTC prévu au 1er janvier 2007, les subdivisions de la DDE assuraient l'entretien et l'exploitation de ces routes.

Il n'y a pas d'informations déplacement sur le site internet du conseil général.

L'information hivernale est fournie par le PC neige de Corte.

L'information ponctuelle de fermeture de route ou de gêne occasionnée aux usagers est faite par voie de presse sur le journal local "Corse Matin", pour chaque arrêté de restriction de circulation.

#### 3.1.3.2 Conseil Général de la Haute Corse (2B)

Le Conseil Général gère environ 2500 km de routes départementales.

Comme en Corse du sud, il n'y a pas de moyens modernes d'informations sur le territoire. Des annonces à la presse locale sont faites au coup par coup lors de travaux importants ou de coupures sur les routes départementales. En période hivernale, c'est le PC neige de Corte qui concentre les informations.

### 3.1.4 Villes

#### 3.1.4.1 Bastia

Les arrêtés de circulation sont sur le site internet de la ville et paraissent dans le journal local « Corse matin ».

Il n'y a pas d'informations trafic temps réel. La gestion du stationnement en centre ville est une préoccupation importante du service de la voirie de la ville. Le port de commerce de Bastia déverse 2,3 millions de passagers par an (17 bateaux par jour) et il y a des difficultés d'accessibilité au port.

#### 3.1.4.2 Ajaccio

Tout comme pour Bastia, il n'existe pas d'information spécialisée concernant le trafic ou le stationnement. Toutefois, on trouve sur le site de la ville (<http://www.ajaccio.fr/>) un grand nombre d'informations dispersées dans les différentes rubriques : Dossiers, Actualités, Evénements, Communiqués. Ainsi nous avons pu retrouver les plans de circulation temporaire autour des chantiers, une description complète de l'offre en stationnement, les arrêtés relatifs à la circulation, les projets d'aménagements (rocade d'Ajaccio), etc.

On notera aussi l'existence de 5 bornes d'accès à Internet installées dans les bibliothèques, services techniques, maison des jeunes et hôtel de ville donnant accès en priorité au site de la ville.

## 3.2 Information sur les transports collectifs

### 3.2.1 TC régionaux

C'est en 1984, soit deux ans avant les régions expérimentales du continent, que la CTC a été désignée autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, l'exploitation du réseau restant toutefois confiée par décret à la SNCF. La loi du 22 janvier 2002 a ensuite transféré à la région la propriété du réseau ferré.

Le réseau comporte aujourd'hui 230 km de voies et est exploité par la SNCF par Délégation de Service Public. Une bonne part des dessertes sont réalisées par autocar.

Le site de la CTC possède une rubrique transports (<http://www.corse.fr/>) très documentée en ce qui concerne ses compétences et ses réalisations. Un lien (<http://www.trainstouristiques-ter.com/corse.htm>), renvoie vers le site trains touristiques régionaux aux pages dédiées aux trains corses. On signalera que ce site, au même titre

que celui des services réguliers, a été refondu au cours du premier semestre 2006.

Le site général ([http://www.ter-sncf.com/corse/V2/carte\\_horaires/index.asp](http://www.ter-sncf.com/corse/V2/carte_horaires/index.asp)), quant à lui propose, sur les cinq liaisons régulières, une rubrique infos trafic, les fiches horaires, carte du réseau et les tarifs

Citons également un site personnel et bénévole qui fournit une cartographie exhaustive des transports public par région. <http://atlastransportpublic.fr>

A noter également que les associations CampToCamp et Mountain Wilderness proposent sur le site <http://changerdapproche.org> des informations sur l'accès à des courses et randonnées en montagne sans utiliser la voiture; la Corse est marginalement couverte par ce site.

### 3.2.2 Département de la Corse-du-Sud

#### TC départementaux :

Comme dans le reste de la France, le Département, en application de la Loi LOTI, est l'autorité organisatrice des transports scolaires et des services réguliers. Un contrat de délégation de service public le lie aux entreprises de transport qui s'engagent à assurer les services définis dans un schéma et à en respecter les obligations de trajets, d'horaires et de trafics.

Le site du conseil général (<http://www.cg-corsedusud.fr/>) donne une information essentiellement financière en ce qui concerne le transport scolaire et les lignes régulières. Une information sur les lignes est fournie mais aucune pour les horaires. Certains transporteurs fournissent sur leurs sites (<http://www.autocars-casanova.com/>, <http://www.eurocorse.net/>, etc.) les horaires et autres informations des lignes régulières et touristiques qu'ils effectuent.

#### Ajaccio :

La CAPA est chargée de l'organisation des transports collectifs sur les 10 communes qui la compose. Sur Ajaccio, le réseau est exploité par la TCA<sup>6</sup> (Transports Collectifs Ajacciens). La compagnie de transport possède un point d'information (04.95.23.29.41) au niveau de son agence commerciale en centre-ville. D'autre part, les fiches horaires sont aussi disponibles chez les principaux buralistes. Un site web est en préparation qui devrait être ouvert au public à la fin de l'année 2006.

Le site de la ville d'Ajaccio (<http://www.ajaccio.fr/>) dans sa rubrique Education et Vie Scolaire fournit les numéros de lignes et les noms des transporteurs desservant les écoles de la ville.

### 3.2.3 Département de la haute Corse

#### TC départementaux :

Pour le moment, le seul média d'information, tant pour les lignes régulières que pour les transports scolaires, est une plaquette d'information. La brochure décrit toutes les lignes et points d'arrêt du département et fournit les tarifs. Elle est distribuée dans les établissements scolaires, les mairies et offices de tourisme.

Courant septembre 2006, l'information devrait être mise en ligne sur le site du conseil général. L'information cartographique utilisera le Système d'Information Géographique en cours d'installation dans les services techniques du Conseil Général.

#### Bastia :

La communauté d'agglomération de Bastia qui comprend 5 communes est l'autorité organisatrice des transports collectifs. Le réseau est exploité par la Société des Autobus Bastiais.

Le site de la ville (<http://www.bastia.fr/>) possède une rubrique circulation et transport très bien renseignée et qui couvre les transports collectifs urbains et le stationnement mais aussi les dessertes en autocars, en chemin de fer et par voies aériennes. La rubrique transport urbain présente de façon simple les lignes du réseau. Tous les autres modes sont renseignés de façon très exhaustive tant en ce qui concerne l'offre, les numéros de renseignements et autres informations utiles.

Une information plus complète en ce qui concerne les transports collectifs urbains se trouve sur le site de la Société des Autobus Bastiais (<http://www.bastiabus.com/index.htm>) qui détaille les horaires, itinéraires, les

<sup>6</sup> Depuis 1984, cette filiale du groupe Transdev gère les sept lignes urbaines et la ligne à destination de l'aéroport ainsi que 5 lignes citadines.

informations relatives à la tarification et aux transports scolaires ainsi qu'un service de transport à la carte pour les PMR. Les renseignements sont aussi accessibles au 04 95 31 06 65.

### 3.2.4 Continuité territoriale

La continuité territoriale est un principe de service public instauré en France et destiné à assurer une compensation des handicaps des territoires éloignés ou enclavés comme ceux de l'outre-mer français.

Elle a été appliquée en Corse dans un premier temps à partir du 1er janvier 1976 au transport maritime. Le principe retenu a été de considérer ce dernier comme une extension du transport ferroviaire et de lui appliquer en conséquence la même tarification. En 1979, ce principe a été étendu au transport aérien. Au début, seules ont été concernées les lignes dites « bord à bord » entre Marseille, Toulon et Nice d'une part, Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari d'autre part. Elle a ensuite été étendue aux relations Corse-Paris.

La subvention attribuée par l'État au service de la continuité territoriale s'élevait pour l'exercice 2005 à 173,968 millions d'euros. Elle constitue la dotation budgétaire de l'OTC (Office des Transports de la Corse (<http://www.office-transports-corse.fr/>), établissement public régional, chargé principalement de répartir la subvention entre transport maritime et aérien.

### 3.2.5 Transports collectifs maritimes

En matière maritime, le rôle de la Collectivité Territoriale de Corse, assistée de l'Office des Transports, est d'organiser la desserte des 5 ports de Corse (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Propriano et Balagne) par la mise en œuvre de la continuité territoriale. Seuls les ports d'Ajaccio et Bastia appartiennent à la Collectivité Territoriale Corse. Les autres ont été transférés aux départements lors de la décentralisation de 1984. Plusieurs sites de compagnies de transport maritime ou de chambre de commerce fournissent de l'information.

Les sites de la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (<http://www.sncm.fr/>), de Corsica ferries (<http://www.corsicaferries.com/Pcorsica.srv>) et de la méridionale (<http://www.cmn.fr/>) fournissent les horaires de leurs navires. Celui de la SNCM permet aussi la réservation et possède une rubrique info trafic sur les perturbations.

Les ports de Bastia et d'Ile Rousse ont leur propre adresse (<http://www.bastia.port.fr/>) sur le serveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la haute corse. En plus des horaires des navires au départ et à l'arrivée, d'autres informations ou numéros de téléphones sur les services associés (transport ou autres) sont accessibles.

### 3.2.6 Transports collectifs aériens

Comme indiqué au §3.2.4, le principe de la continuité territoriale s'applique aussi au transport aérien et notamment aux lignes au départ d'Ajaccio, Bastia et Figari et à destination de Paris, Marseille, Nice et Lyon.

Les lignes entre Paris et Ajaccio, Bastia ainsi que Figari sont exploitées en délégation de service public par le groupement Compagnie Corse Méditerranée Airlines (CCM) – Air France avec compensation financière. Les lignes de Marseille, Nice et Lyon sont exploitées par la CCM sur la base du dispositif d'aide à caractère social aux passagers transportés.

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a transféré à la Collectivité Territoriale Corse la propriété des infrastructures des 3 aéroports cités plus haut ainsi que celui de Calvi. L'exploitation est concédée aux Chambres de Commerce et d'Industrie des deux départements.

Le site Web de l'aéroport d'Ajaccio /Figari (<http://www.ajaccio.aeroport.fr/>), Bastia et Calvi ont aussi leur propre adresse (<http://www.bastia.aeroport.fr/>, <http://www.calvi.aeroport.fr/>). Comme pour les ports, ces adresses renvoient sur les sites des chambres de commerce. En plus des renseignements relatifs au transport aérien, les sites de Bastia et Calvi fournissent toutes les informations relatives aux autres modes de transport (navettes, dessertes ferrées et par routes, etc.) à destination de l'aéroport ou de la ville voisine. Les sites des compagnies aériennes CCM (Compagnie Corse Méditerranée) et Air France n'offrent pas d'information sur les services de transports connexes.

### 3.3 Autres services d'information

L'information déplacement est très dispersée en Corse. N'ont été mentionnées que les sources principales. Les compagnies de transports collectifs sur routes sont petites et nombreuses (une cinquantaine). Elles possèdent toutes un numéro de téléphone que nous n'avons pas cité (cf. [http://www.corsica-guide.com/infos/numeros\\_autocars.html](http://www.corsica-guide.com/infos/numeros_autocars.html)). De même les offices de tourisme et leurs sites ou numéros d'appels mettent souvent à disposition de l'information sur les services de transport.

### 3.4 Information multimodale

Le site corsicabus (<http://www.corsicabus.org/>) est un site non-officiel créé par un particulier et qui fournit les horaires des bus, autocars et trains sur l'ensemble de la Corse. C'est le seul site à rassembler en un seul point l'ensemble des horaires des transports collectifs routiers et ferroviaires de la région. Les horaires sont donnés pour les itinéraires au départ et à destination de chacune des principales villes mais aussi pour les services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Comme beaucoup de sites en Corse, le site est bi-lingue (anglais/français) et fournit à chaque fois le numéro de téléphone du réseau qui effectue le service.

Le site Corsica Guide (<http://www.corsica-guide.com/>) est, quant à lui, un véritable annuaire multimodal au niveau de sa rubrique transport. Ce site web touristique, créé en 1999, fournit les numéros et les liens des compagnies de transport et des gares corses pour l'ensemble des modes aériens, maritimes, ferrés, routiers mais aussi pour les taxis.

## 4 Conclusion

L'information routière est peu présente en Corse. En dehors du PC neige de Corte et d'un certain nombre de PMV, il n'existe pas de structures (de type CRICR par exemple) ou de systèmes récents uniquement dédiés à l'information.

L'information concernant les transports collectifs existe. Mais elle est très dispersée. On la trouve au niveau des mairies, offices de tourisme, ports, aéroports, gares, transporteurs (au moins une cinquantaine de compagnies), établissements d'enseignement, etc. Les transports collectifs routiers utilisent des moyens d'information encore assez traditionnels (fiche papier, renseignement téléphonique, etc.). Seules les villes de Bastia et d'Ajaccio possèdent un site internet pour leur réseau de bus.

Les systèmes d'informations relatifs aux transports aériens et maritimes sont nombreux si on additionne ceux des compagnies de transport et ceux des ports et aéroports. Sans être totalement multi-modes, ils fournissent dans certain cas de l'information sur les modes de transports complémentaires (navettes, autocars, bus des villes voisines, etc.).

L'information réellement multimodale n'existe pas. Toutefois, deux sites, découverts tout à fait par hasard, tentent de fournir une vue d'ensemble de l'information sur les transports collectifs en Corse. L'un d'entre eux est une initiative privée. Il fournit les horaires pour les itinéraires au départ et à destinations de chacune des villes corses mais aussi des services à l'intérieur des villes elles-mêmes. Le second est un site touristique possédant une rubrique transport. Cette dernière est un véritable annuaire multimodal des transports de la région Corse. En dehors de portails nationaux comme PASSIM ou itransports, nous n'avons pas découvert d'initiatives semblables dans les revues conduites au niveau des trois autres régions (PACA, Languedoc-Roussillon, Réunion) dont le CETE Méditerranée avait la charge. Ces deux sites nous ont paru particulièrement utiles, notamment en raison du nombre élevé de transporteurs et d'infrastructures sur les 8700 km<sup>2</sup> corses.

Enfin, on ne note pas de projets en dehors de la poursuite de l'équipement du PC neige de Corte.

## 5 Annexes

### 5.1 Sigles et acronymes

<b>SIGLE</b>	<b>DEFINITION</b>
AOs	Autorités organisatrices
AOTU	Autorité organisatrice de transports urbains
CERTU	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques
CETE	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CG	Conseil Général
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
PACA	Région Provence Alpes Côte d'Azur
PMV	Panneau à Messages Variables
PREDIM	Plateforme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale
PREDIT	Programme national de Recherche et d'Innovation dans les Transports
PTU	Périmètre de Transports Urbains
RD	Route Départementale
RN	Route Nationale
SIG	Système d'Information Géographique
SMS	Short Message Service
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRU	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TC	Transports Collectifs
TER	Train Express Régional
TAD	Transport A la Demande
VP	Véhicule Particulier

## 5.2 Liste des personnes contactées

organisme	lieu, rôle	personnes contactées
CG Corse du Sud (2A)	Ajaccio, gestionnaire routier	Jean Joseph Folacci
CG Corse du Sud (2A)	Ajaccio, A0 transports départementaux	Mme Line SANTONI
CG Haute corse (2B)	Bastia, AO, gestionnaire routier Service des Transports et Sécurité de la Route	Jean Luc CAVATORTA
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	A0, société nouvelle des autobus ajacciens (SNAA)	CAPA immeuble CASTELLANI quartier St Joseph 20000 04 95 52 95 00 <a href="mailto:capa@ca-ajaccien.fr">capa@ca-ajaccien.fr</a>
Communauté d'agglomération de Bastia (50516 hab)	A0, société des autobus bastiais	Valérie ROMANI
Collectivité Territoriale Corse	direction des routes de Corse-du-Sud 22, cours Grandval 20187 Ajaccio cedex 1	Henri Pierre Bertrand
Collectivité Territoriale Corse	direction des routes de Haute Corse Jean-Jacques Thorel 8, boulevard Benoîte Danesi 20200 Bastia	Jean François GAGLIONE
Collectivité Territoriale Corse	Service aérien	Evelyne MARIANI
Collectivité Territoriale Corse		Daniel LABORDE
Collectivité Territoriale Corse		Jean CAGNIART
Collectivité Territoriale Corse		Loïc MORVAN
Collectivité Territoriale Corse	Service maritime	Catherine VESPERINI
Ville de Bastia	Service Voirie et réseau publics	M.Guillard
Ville d'Ajaccio	Direction générale des services secrétariat	<a href="mailto:secretariat.dgs@ville-ajaccio.fr">secretariat.dgs@ville-ajaccio.fr</a>
Collectivité Territoriale Haute Corse		Benoit MONTINI

### 5.3 Liste de diffusion

Nom	Organisme
Jean Luc CAVATORTA	CG Haute Corse
Jean-Joseph FOLACCI	CG Corse du sud service des routes
Line SANTONI	CG Corse du sud transports départementaux
	Communauté d'agglo du pays Ajaccien SNAA
	Ville d'Ajaccio direction générale des services
Valérie ROMANI	Communauté d'agglo de BASTIA
B. GUILLARD	Ville de BASTIA voirie et réseaux publics
Benoit MONTINI	Collectivité Territoriale de Corse
Henri Pierre BERTRAND	Collectivité Territoriale de Corse
Jean François GAGLIONE	Collectivité Territoriale de Corse
Evelyne MARIANI	Collectivité Territoriale de Corse
Daniel LABORDE	Collectivité Territoriale de Corse
Jean CAGNIART	Collectivité Territoriale de Corse
Loïc MORVAN	Collectivité Territoriale de Corse
Catherine VESPERINI	Collectivité Territoriale de Corse

## 5.4 Guide d'entretien

Quel type d'information gérez-vous et diffusez-vous ?

Information événementielle/prévisible

Information temps réel

Information par temps de crise

Comment est confectionnée cette information ?

Qui gère (quels sont les services) et concentre l'information, nombre de personnes impliquées, coordonnées du responsable ?

Quelle est l'information diffusée ?

Quelle zone couvre-t-elle ?

Quels sont les moyens de diffusion de l'info au public ?

PMV, Internet, Téléphone, radio, mobiles, autres

Quels sont vos relations avec les autres fournisseurs d'information potentiels (conseils généraux, région, villes, Autoroutes, Compagnies de transport collectifs, etc.) ?

Indiquez leurs noms

Quelle information recevez vous d'eux ?

Quelle information leur livrez vous ?

Existe-t-il des accords ?

Quelles sont vos relations avec les autres diffuseurs d'information (Radio, journaux, etc.) ?

Difficultés et attentes ?

Quels sont vos projets ?